

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance du conseil de la
Communauté métropolitaine de Montréal,
tenue le 23 novembre 2000, à 19 h 15 au Centre Mont-Royal
1000, rue Sherbrooke Ouest, 3e étage, à Montréal

Sont présents :

M.	Pierre Bourque	président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de Montréal
Mmes	Chantal Deschamps	mairesse de Repentigny, pour les MRC de l'Assomption et de D'Autray
	Noushig Eloyan	conseillère municipale et vice-présidente du comité exécutif de Montréal
	Mary Deros	conseillère municipale et membre du comité exécutif de Montréal
MM.	Gilles Vaillancourt	maire et président du comité exécutif de Laval
	Claude Gladu	maire de Longueuil
	Yvan Deschênes	maire de Rosemère, pour la MRC de Thérèse-De Blainville
	Marcel Therrien	maire de Lachenaie, pour la MRC des Moulins
	Pierre-Benoît Forget	maire de Deux-Montages, pour les MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel
	Guy Boissy	maire de Saint-Lambert, pour la MRC de Champlain
	Michel Latendresse	maire de Saint-Hubert, pour la MRC de Champlain
	André J. Côté	maire de Candiac, pour la MRC de Roussillon
	Jacques Moreau	maire de Verchères, pour la MRC de Lajemmerais
	Réjean Boyer	maire de Vaudreuil-Dorion, pour les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges
	Pierre Bourbonnais	maire de Chambly, pour les MRC de la Vallée-du-Richelieu et de Rouville
	Jean-Jacques Beldié	conseiller municipal de Laval
	André Boileau	conseiller municipal et vice-président du comité exécutif de Laval
	Jean E. Fortier	conseiller municipal et président du comité exécutif de Montréal
	Gérard Legault	conseiller municipal de Montréal
	Pierre-Yves Melançon	conseiller municipal de Montréal
Me	Pierre-F. Côté	secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal
M.	Pierre Major	chargé de mission à la Ville de Montréal, Bureau des relations gouvernementales Greffier

ont absents :

MM.	Georges Bossé	maire de Verdun et président de l'UMBM
	Michel Leduc	maire de LaSalle
	Luis Miranda	maire d'Anjou
	Bernard Paquet	maire de Saint-Laurent
	Yves Ryan	maire de Montréal-Nord
	Peter F. Trent	maire de Westmount
	Frank Zampino	maire de Saint-Léonard
	Saulie Zajdel	conseiller municipal et membre du comité exécutif de Montréal

Mot de bienvenue

M. Pierre Bourque souhaite la bienvenue aux participants et souligne l'aspect historique de cette première séance du conseil (Annexe I).

1. Ouverture de la séance

La réunion est ouverte à 19 h 25 par Me Pierre-F. Côté, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le secrétaire fait un tour de table afin de permettre à tous les participants de se présenter et fait circuler le registre des présences, lequel est annexé aux présentes.

2- Rapport du secrétaire de la Communauté

Me Pierre-F Côté fait rapport des diverses réunions des maires et mairesses des municipalités et confirme l'élection des membres du conseil. Il reconnaît M. Pierre Bourque, maire de Montréal comme président du conseil et du comité exécutif de la Communauté en vertu des articles 14 et 36 de la loi.

Il dépose officiellement copies des résolutions des municipalités de Montréal et Laval, des MRC de Thérèse-de-Blainville, des Moulins, Lajemmerais, Roussillon et Champlain et les procès-verbaux des réunions de désignations des représentants au conseil de la Communauté tenues en vertu de l'article 5, de l'article 10, alinéas 3° et 4°, et de l'article 11, alinéas 4° et 5° de la loi.

Il dépose également les plans d'organisation des services et des effectifs de la Communauté urbaine de Montréal et des MRC dont le nom apparaît ci-après, et qu'elles devaient déposer auprès de la Communauté en vertu de l'article 263 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal:

MRC Vaudreuil-Soulanges
MRC de Rouville
MRC de Roussillon
MRC de Mirabel
MRC des Moulins
MRC de la Vallée-du-Richelieu
MRC de l'Assomption
MRC de Lajemmerais
MRC de Deux-Montagnes
MRC D'Autray
MRC Champlain
MRC de Thérèse-de-Blainville
MRC de Beauharnois-Salaberry
MRC de Laval

3- Assermentation des membres

Me Pierre-F. Côté procède à l'assermentation de chacun des membres présents du conseil. Copie du formulaire d'assermentation est annexée aux présentes.

4- Prise de présence et constat du quorum

Me Pierre-F. Côté constate le quorum et cède la présidence de la séance du conseil à M. Pierre Bourque.

5- Dépôt de l'ordre du jour

M. Pierre Bourque dépose le projet d'ordre du jour.

6- Adoption de l'ordre du jour

Motion d'amendement;

M. Gilles Vaillancourt, appuyé par M. Gérard Legault, dépose la motion suivante:

Que soient retirés de l'ordre du jour les points 7 à 12, le point 14 et les points 16, 17

et 19.

Amendement adopté à l'unanimité.

Motion d'adoption de l'ordre du jour;

M. Gilles Vaillancourt, dûment appuyé de M. Gérard Legault, dépose la motion suivante:

Que soit adopté l'ordre du jour tel qu'amendé.

Motion adoptée à l'unanimité.

7- Élection des membres du Comité exécutif

RETIRÉ

8- Élection du vice-président du conseil

RETIRÉ

9- Résolution autorisant le comité exécutif à étudier la nature des mandats à lui être confiés pour émettre une recommandation au conseil à ce sujet

RETIRÉ

10- Résolution autorisant le comité exécutif à étudier le règlement intérieur proposé afin d'émettre une recommandation au conseil à ce sujet

RETIRÉ

11- Résolution autorisant l'application temporaire du règlement intérieur proposé

RETIRÉ

12- Résolution autorisant le comité exécutif à étudier le règlement relatif à la charge de trésorier proposé et à émettre une recommandation au conseil à ce sujet

RETIRÉ

13- Résolution autorisant l'application temporaire du règlement proposé relatif à la charge de trésorier

Considérant le dépôt d'une proposition de règlement relatif à la charge de trésorier;

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptera un règlement relatif à la charge de trésorier afin d'établir les règles qui régiront l'exécution des fonctions de trésorier;

Sur proposition dûment faite de M. André Boileau, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser l'application temporaire du règlement proposé relatif à la charge de trésorier;

(Le projet de règlement est annexé au procès-verbal (Annexe II).

14- Adoption d'un budget transitoire et résolution confiant le mandat au comité exécutif d'élaborer une proposition de budget pour 2001

RETIRÉ

15- Résolution pour la nomination de monsieur Raymond Lynch à titre de directeur général et trésorier par intérim

M. Pierre Bourque informe les membres du conseil que M. Raymond Lynch n'est plus en mesure d'occuper ce poste et il le remercie pour le support qu'il a apporté jusqu'à présent.

Considérant le retrait de la candidature de monsieur Raymond Lynch;

Considérant la nécessité d'assurer la gestion courante de la Communauté;

Sur proposition dûment faite de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par M. Claude Gladu,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de mandater le comité technique pour agir par intérim comme directeur général et trésorier de la Communauté, jusqu'à ce que le conseil ait procédé à l'embauche d'un directeur général et d'un trésorier. Le comité technique est composé de:

**Mme Nicole Houle, directrice générale de la CIT des Basses-Laurentides,
MM. Pierre Bélanger, directeur général de la MRC Vallée-du-Richelieu,
Massimo Iezzi, directeur général de Longueuil,
Marc-André Vaillancourt, directeur général et vice-président exécutif de l'UMBM,
Pierre Major, chargé de mission à la Ville de Montréal,
Claude Asselin, directeur général de Laval**

16- Résolution pour autoriser le recours à une firme privée en vue du recrutement du directeur général, du secrétaire et du trésorier

RETIRÉ

17- Résolution afin d'autoriser les membres du comité exécutif à étudier les candidatures retenues pour les postes de directeur général, de secrétaire et de trésorier afin d'émettre une recommandation à ce sujet au conseil

RETIRÉ

18- Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2001

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit procéder à l'adoption du calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2001;

Sur proposition dûment faite de M. Pierre Bourbonnais, appuyée par M. André J. Côté,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que;

Le conseil de la Communauté se réunira pour ses séances ordinaires à tous les deux (2) mois, le troisième (3^e) jeudi (avec relâche durant l'été). Les dates spécifiques des séances ordinaires sont les suivantes:

**Jeudi, le 15 février 2001 à 19 h
Jeudi, le 19 avril 2001 à 19 h
Jeudi, le 21 juin 2001 à 19 h
Jeudi, le 20 septembre 2001 à 19 h
Jeudi, le 15 novembre à 19 h**

20- Désignation du siège social

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit désigner le lieu du siège social de la Communauté;

Considérant qu'il est proposé que le siège social soit établi au 1002, rue Sherbrooke Ouest,

24^e étage, Montréal.

Sur proposition dûment faite de M. Gérard Legault, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que:

Le siège social soit établi au 1002, rue Sherbrooke Ouest, 24^e étage, Montréal.

21- Signature du bail des bureaux de la Communauté

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit autoriser la signature du bail des locaux où sera situé le siège social de la Communauté;

Considérant qu'il est résolu que le siège social soit établi au 1002, rue Sherbrooke Ouest, 24^e étage, Montréal;

Sur proposition dûment faite de Mme Noushig Eloyan, appuyée par M. Guy Bossy,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que:

Le président et le directeur général, soient autorisés à signer le bail concernant les locaux du siège social situés au 1002, rue Sherbrooke Ouest, 24^e étage, Montréal;

22- Lieu de la prochaine séance du conseil de la Communauté

Considérant que les séances du conseil de la Communauté doivent se tenir au siège social de la Communauté, à moins que le conseil ne détermine un autre endroit;

Sur proposition dûment faite de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par M. Jean E. Fortier,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que:

La prochaine séance du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal ait lieu au Centre Mont-Royal, 1000, rue Sherbrooke Ouest, 3^e étage, à Montréal.

23- Période de questions des membres du conseil

Aucune question

24- Période de questions du public

Aucune personne ne s'étant inscrite pour la période de question du public, mais considérant le caractère particulier de cette première séance du conseil, le président accorde le droit de parole aux personnes présentes qui désireraient poser des questions; deux questions sont posées.

M. René Miron, du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, s'informe quant aux partages des responsabilités en matière d'environnement. Le président l'informe que la nouvelle loi 170, confère à la Communauté certains pouvoirs habilitant dans ces domaines mais qu'une étude plus attentive sera nécessaire pour en déterminer la portée exacte.

M. Marion Lapointe, employé du Jardin botanique de Montréal, s'informe quant aux partages des responsabilités à l'égard des équipements scientifiques de Montréal. Le président l'informe que la Ville de Montréal demeure la propriétaire de ces équipements, que la Communauté participera à leur financement tout comme à celui du Cosmodôme de Laval et instaurera un mécanisme d'évaluation de leurs grandes orientations.

20 h À la demande du président, la séance est suspendue jusqu'à l'arrivée de Mme Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

20h15 Reprise de la séance du conseil de la Communauté

Mme Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole livre son

message. Elle souligne l'importance de la Communauté pour le développement de la région métropolitaine et remercie M. Louis Bernard et les maires qui ont participé à la mise sur pied de la Communauté, tout comme elle souligne l'apport des membres du Groupe de travail sur Montréal et sa région (Groupe Pichette) et le ministre Serge Ménard pour leur contribution à l'émergence d'un véritable sentiment d'appartenance à la région métropolitaine. Elle souligne aussi que l'UMBM fut un promoteur majeur du projet d'extension de la gouvernance régionale à l'ensemble de la RMR et, plus particulièrement depuis 1992. Ces débats ont préparé le terrain. Elle ajoute que la CMM dont la structure se veut légère aura des compétences d'une portée métropolitaine, proches des aspirations des citoyens en vue d'une croissance urbaine équilibrée. Elle confirme également que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a convenu de verser une subvention de 700 000 \$ afin d'assurer les frais initiaux de fonctionnement de la Communauté et qu'un protocole sera incessamment soumis à la direction de la Communauté à cet effet.

Le président remercie la Ministre pour ces vœux et pour cet engagement.

Motion à l'effet de reconsidérer la décision de retirer le point 14 de l'ordre du jour et d'en disposer.

Suite à l'annonce de cette subvention du gouvernement, M. Pierre-Yves Melançon, appuyé de Mme Noushig Eloyan, dépose la motion suivante :

Que le conseil reconsidère sa décision prise en début de séance et puisse disposer du point 14, adapté eu égard aux décisions déjà prises, de l'ordre du jour .

Motion adoptée à l'unanimité.

14- Adoption d'un budget transitoire

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit préparer et adopter un budget chaque année;

Considérant que le comité technique a déposé au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal un budget transitoire pour l'année 2000-2001;

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal procédera à la préparation et à l'adoption d'un budget pour l'année 2001;

Sur proposition dûment faite de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par Mme Noushig Eloyan;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de:

Adopter le budget transitoire d'une durée de six mois ci-annexé tel que proposé.

Ajout

A- Présidence du comité technique

Considérant que le comité technique a été mandaté pour agir par intérim comme directeur général et trésorier de la Communauté;

Considérant l'adoption du budget transitoire;

Considérant l'adoption de l'application temporaire du règlement relatif à la charge de trésorier;

Sur proposition dûment faite de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par M. Jean-Jacques Beldié,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de:

Nommer M. Claude Asselin, comme président du comité technique et de l'autoriser à signer seul les documents du ressort du directeur général et du trésorier.

B- Motion de félicitations

M. Gilles Vaillancourt, appuyé de M. André Boileau, dépose la motion suivante :

Que le conseil adresse ses félicitations à M. Louis Bernard et aux divers participants du comité qu'il a présidé pour la mise en place de la Communauté métropolitaine de Montréal

Motion adoptée à l'unanimité.

25- Clôture de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 21 heures.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE IÈME JOUR DE JANVIER 2001

M. Pierre Bourque
Président
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL

M. Pierre F. Côté, c.r.
Secrétaire
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL